

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021

Date de Convocation Publique	:	15/10/2021
Date d’Affichage	:	15/10/2021
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Vingt Deux Octobre Deux Mil Vingt et un à Dix-huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Frédéric DELOLME - Valérie DRUART -Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY-Eric SOUBEYRE-Christine VALENTIN.

Etait absent : Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND.

Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance

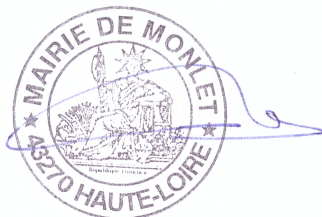
OBJET : 27/2021- DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN/ AU BOURG DE MONLET 03/2021.

Conformément à l’article A 213-2 du code de l’urbanisme, le bien cadastré E 103 au bourg de Monlet d’une surface totale de 91 m² et appartenant à M et Mme FILLERE Paul ,domiciliés à Céaux-d’Allègre, lieu-dit la Ribeyre ; est en cours de vente à l’étude des notaires associés GROUSSON-BONNICHON, représenté par Maître ANDRIGHETTI Elsa, 8 rue chaussade au Puy en Velay, qui nous consulte sur cette affaire.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré

- décide de ne pas faire usage du droit de préemption Urbain sur la vente de la parcelle E 103 d’une contenance de 91 m².

Le Maire : Michel DESSIMOND



< Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 25 /10/ 2021 et de l’affichage le 25 /10/ 2021